



## Commission de consolidation de la paix

Distr. générale  
16 mai 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 30 janvier 2007, adressée aux membres du Comité d'organisation par le Président de la Commission de consolidation de la paix

Le Président de la Commission de consolidation de la paix créée par les résolutions 60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005) du Conseil de sécurité présente ses compliments aux membres du Comité d'organisation de la Commission et a l'honneur de leur faire tenir ci-joint, pour examen, une lettre datée du 19 janvier par laquelle le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie demande à ce que son pays reste membre de la configuration de la Commission pour le Burundi (voir annexe). Vous vous souviendrez que la République-Unie de Tanzanie n'est plus membre du Comité d'organisation – et par conséquent des configurations de la Commission par pays – depuis qu'elle a cessé de siéger au Conseil de sécurité le 31 décembre 2006.

Le Président fait savoir que, sauf avis contraire à lui communiqué avant le vendredi 2 février 2007 à 17 heures, il considérera que la demande formulée dans la lettre susmentionnée ne soulève pas d'objection de la part des membres du Comité d'organisation. Si la Commission n'y voit pas d'objection, la République-Unie de Tanzanie sera invitée à participer à la réunion conjointe qui se tiendra le 5 février 2007.

(Signé) Ismael Abraão **Gaspar Martins**

Note : Le présent document a déjà été publié le 8 février 2007 sous la cote PBC/OC/2007/1; voir PBC/1/INF/2.



**Annexe**

**Lettre datée du 19 janvier 2007, adressée au Président  
de la Commission de consolidation de la paix  
par le Représentant permanent de la République-Unie  
de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La République-Unie de Tanzanie n'est plus membre du Conseil de sécurité depuis le 31 décembre 2006. De ce fait, comme vous le savez, elle a cessé à la même date de siéger au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix.

Compte tenu cependant de l'intérêt qu'elle continue de porter, en tant que pays voisin, à la phase de consolidation de la paix au Burundi, notamment en ce qui concerne le rapatriement des réfugiés, la Tanzanie souhaite rester membre de la configuration de la Commission pour le Burundi.

L'Ambassadeur  
(*Signé*) Augustine P. **Mahiga**

---